

Le logiciel libre et ses enjeux en trois minutes chrono par Frédéric Couchet

Voici une déjà *vieille* intervention de [Frédéric Couchet](#), délégué général de l'[April](#), ayant eu lieu dans le cadre des [élections municipales françaises de 2008](#).

Mais, d'après moi, non seulement elle est toujours d'actualité (il suffit de remplacer [Dadvs](#) par [Hadopi](#)) mais elle peut également être une intéressante source d'inspiration lorsque nous nous retrouvons en situation de tenter d'expliquer le logiciel libre à un public non averti (tout comme par exemple la [citation de Stallman](#) et le [fameux extrait Canal+](#)).

« Le logiciel libre est un logiciel qui respecte les libertés fondamentales de l'utilisateur. Il y a quatre libertés : utilisation, étude, modification et redistribution... »

Voilà qui a le mérite de la clarté. Et d'enchaîner ensuite sur le développement coopératif et l'Internet citoyen.



-> La [vidéo](#) au format webm

-> Le fichier de [sous-titres](#)

On pourra comparer la définition donnée ici du logiciel libre à celle, plus précise mais peut-être plus complexe à appréhender, du site [GNU.org](#) (celle que nous sert généralement Richard Stallman à chacune de ses conférences) :

« L'expression *Logiciel libre* fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Plus précisément, cela signifie que les utilisateurs ont les quatre libertés essentielles :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins (liberté 1). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.
- La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin, (liberté 2).
- La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise. »